



# Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-neuvième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Promotion et protection des droits de l'homme :  
questions relatives aux droits de l'homme,  
y compris les divers moyens de mieux assurer  
l'exercice effectif des droits de l'homme  
et des libertés fondamentales**

## **Rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur le droit au respect de la vie privée à l'ère du numérique**

### **Note du Secrétariat**

La présente note est soumise en application de la résolution 68/167 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme, à sa vingt-septième session, un rapport sur la protection et la promotion du droit à la vie privée dans le contexte de la surveillance et de l'interception des communications numériques et de la collecte des données personnelles sur le territoire national et à l'extérieur, y compris à grande échelle, dans lequel il proposera aux États Membres des vues et des recommandations.

Conformément à cette demande, le Secrétariat adresse à l'Assemblée le rapport que le Haut-Commissaire a soumis au Conseil des droits de l'homme sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique (A/HRC/27/37).

---

\* A/69/150.

